



## Normes électrique pour les locations

Par **Mireille DIDIER**, le **11/04/2008** à **15:04**

Je suis propriétaire d'une maison, je la loue depuis le 01/05/07. Les locataires disent que l'installation électrique n'est pas aux normes et veulent que je fasse refaire l'installation. Cette installation est aux normes de l'époque, 1978. Je sais qu'une loi est passée par rapport à ces normes pour la location mais après Mai 07. Suis je concernée par ces nouvelles normes, dois faire refaire l'installation? Merci de me répondre rapidement, c'est assez urgent.

Par **julian45**, le **12/04/2008** à **13:59**

bonjour, oui vous avez des devoirs pour la mise aux normes électriques, habitant dans une maison des années 70 je peux vous dire qu'elle n'est pas aux normes. Ma propriétaire veut louer mais sur les normes électriques c'est perdu d'avance un petit conseil effectuer un devis d'électricien pour être sûr de la demande des locataires qui n'est pas toujours justifiée. Ci-joint un lien vous expliquant les démarches.

lien [www.adil.org/35/acrobat/logement%20decent.pdf](http://www.adil.org/35/acrobat/logement%20decent.pdf)

lien [http://www.minefi.gouv.fr/conseilnationalconsommation/avis/2005/secu\\_elec\\_ann1.doc](http://www.minefi.gouv.fr/conseilnationalconsommation/avis/2005/secu_elec_ann1.doc)

cordialement

Par **Philippe CAULLIEZ**, le **22/09/2010** à **20:22**

Êtes-vous MA Mireille Didier-Poirey OU NON?!  
Oui ou Non me suffiras dans une 1er temps!  
Sincèrement ... Philippe

Par **mid**, le **19/04/2013** à **17:56**

Non ce n'est pas elle, mais c'est moi Philippe. Je serais contente d'avoir de tes nouvelles.  
Mireille

Par **Lag0**, le **19/04/2013** à **19:31**

Bonjour,

Pour revenir à la question du début et vu qu'il y a eu des bêtises de dites, une petite rectification.

L'installation électrique d'un logement, même loué, n'a pas à être aux dernières normes en vigueur. Elle doit répondre aux normes en vigueur au moment de sa construction ou de sa réfection.

En revanche, elle ne doit pas présenter de danger pour son occupant.